



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Ouverture d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et à l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Bolquère

Par arrêté municipal n°2025\_143 en date du 16 octobre 2025, le Maire de la Commune de Bolquère a prescrit une enquête publique unique pendant **une durée de 33 jours consécutifs du lundi 10 novembre 2025 au vendredi 12 décembre 2025 inclus**.

Cette enquête publique porte sur l'élaboration du plan local d'urbanisme et à l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées.

Le Tribunal Administratif de Montpellier, par décision du 6 octobre 2025 N°E25000137/34, a désigné Madame Valérie CASTRE en qualité de commissaire enquêteur ;

Le dossier d'enquête pourra être consulté par le public du lundi 10 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 12 décembre 2025 à 16h00 en Mairie **de Bolquère, sise 2 Grand'Rue 66 210 BOLQUERE** aux jours et heures habituels d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et les après-midi sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur le site internet de la Commune de Bolquère : <http://bolquere.fr/>

Un poste informatique sera mis à disposition du public à la Mairie de Bolquère aux heures d'ouverture habituelles.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures ci-dessus, ou bien être adressées par courrier auprès de la Commune de Bolquère, avant la fin de l'enquête, à l'attention de **Madame Valérie CASTRE, commissaire enquêteur – Mairie de Bolquère – 2 Grand'Rue, 66210 BOLQUERE**.

Les observations du public pendant la durée de l'enquête pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante: [elaborationplu.bolquere@gmail.com](mailto:elaborationplu.bolquere@gmail.com)

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Bolquère :

- le jeudi 13 novembre 2025 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 28 novembre 2025 de 13h00 à 16h00
- le vendredi 12 décembre 2025 de 13h00 à 16h00.

À l'expiration du délai d'enquête, le 12 décembre 2025 à 16h00, le registre d'enquête publique sera clos et signé par la commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire et à la Présidente du tribunal Administratif de Montpellier son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Une copie sera adressée par le Maire à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées orientales.

Ces documents seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet <http://bolquere.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Cet avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune de Bolquère <http://bolquere.fr/> et affiché en Mairie et autres emplacements situés sur la Commune.

Au terme de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal. Le Zonage d'assainissement sera adopté par délibération du conseil municipal.

Le Maire de BOLQUERE,  
Henri BAUDET